



Délibération n° BUR. – 28 – 25 juin 2019 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, en matière de biologie médicale.

Par lettre en date du 5 juin 2019, notifiée 11 juin 2019, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

L'UNCAM envisage de procéder à plusieurs modifications de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) concernant la maladie rénale, l'EBV ainsi que le complément à la cotation minimale.

L'UNOCAM prend acte de cette proposition de modifications de la nomenclature.

Délibération adoptée à l'unanimité